

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 639/2004 DU CONSEIL

du 30 mars 2004

relatif à la gestion des flottes de pêche enregistrées dans les régions ultrapériphériques

(JO L 102 du 7.4.2004, p. 9)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013	L 354	22	28.12.2013

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004R0639:20081205:FR:PDF>